

THEME : « REDUCTION DES INEGALITES SCOLAIRES DANS LA PROVINCE DE LA TSHUAPA : ETUDE DE RENDEMENT INTERNE DU SYSTEME EDUCATIF DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE 2020-2021 »

Vitamara Masimango Paul^{1*}, Issoy Awongi Augustin², Bongita Bolole Louis-Paul³

¹Professeur Ordinaire à l'Université de Kisangani

²Professeur à l'Université de Kisangani

³Chef de Travaux de l'Université d'Ikela.

*Corresponding Author :

RESUME SYNTHETIQUE DE L'ARTICLE

La réduction des inégalités scolaires dans la Province de la Tshuapa : Etude de rendement interne du système éducatif de l'enseignement secondaire de 2020-2021. Vu l'expansion démographique de ladite province et de la création de nouvelles écoles, nous nous sommes demandé si les inégalités existaient entre les territoires ou si la répartition actuelle des écoles est équilibrée.

De ce constat, nous avons vérifié l'hypothèse selon laquelle, qu'il y a des inégalités entre l'offre d'éducation au niveau de l'efficacité interne du système éducatif de l'enseignement secondaire entre les territoires de la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021.

Après analyse, les résultats obtenus nous ont conduits à la conclusion selon laquelle : le taux de promotion est de 88,8 % contre 7,2 % de taux de redoublement ; 4 % de taux d'abandon, et enfin, 96 % de taux de rétention sur l'ensemble du système éducatif au niveau secondaire dans la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021. Cette situation étant préoccupante, nous confirmons notre hypothèse de recherche.

1. Problématique

L'enseignement n'est pas organisé de la même façon dans tous les pays et même, à l'intérieur de chaque pays dans toutes les entités. A ce propos, Hallack (1976, p.128) déclare que : « le niveau de développement et les conditions de scolarisation d'un pays varient entre ses provinces et même à l'intérieur de chaque province entre les différentes régions ».

Un effort essentiel doit être fait pour que tous les jeunes du pays obtiennent les mêmes chances et puissent nourrir les mêmes espérances devant la vie. Ceci suppose que des écoles soient ouvertes selon un plan rationnel dans tout le pays. La rationalisation de l'enseignement moyen doit permettre, par des plans concrets, de fournir au pays des éléments qui lui sont nécessaires compte tenu de l'ouverture de nouveaux emplois. L'enseignement technique doit également être rationalisé de manière à fournir les techniques nécessaires et à ne plus dépendre de l'aide étrangère. Ces réformes doivent entraîner une redistribution géographique des écoles, aussi bien que des changements dans le programme et l'établissement de nouvelles méthodes de recrutement.

De tout ce qui précède, il convient de dire que ces situations des inégalités peuvent paraître plus accentuées entre les territoires d'une même province. C'est ainsi que nous menons cette étude, afin de dépister les insuffisances du point de vue organisation du système éducatif dans la Province de la Tshuapa, au niveau de rendement interne de l'efficacité du système au cycle secondaire, pour l'année scolaire 2020-2021.

Deux théories selon OCDE (2014 b), s'opposent donc sur la place et le rôle de l'école dans la formation des inégalités scolaires. Pour les tenants de la « *discontinuité* », l'école ne fait que reproduire, ce qui laisse peu de place à l'action publique pour limiter les inégalités scolaires. Pour les tenants de « *discrimination* » systématique, l'école fait bien plus : elle les produit et les accentue, ce qui signifie qu'en égalisant l'offre d'éducation, il est possible de lutter efficacement contre les inégalités scolaires. Cela expliquerait qu'à partir d'un substrat semblable, certains systèmes éducatifs produisent moins d'inégalités d'apprentissage que d'autres.

En France (1985), une expérience de libéralisation de la carte scolaire a été décidée. Trois ans plus tard, la carte scolaire développe une politique de déssectorisation censée garantir des zones de libres choix pour les familles. Les évaluations de ces dispositifs expérimentaux selon Ballion, et al. (1991), sont unanimes sur les effets négatifs qui contribuent à l'aggravation.

Malgré la volonté de stopper le processus de déssectorisation au milieu des années 1990, l'arrivée à la présidence de Nicolas Sarkozy en 2007 viendra de nouveau accélérer le processus d'assouplissement de la carte scolaire. Projetant de la supprimer totalement à court termes, Nicolas Sarkozy demande à son Ministre de l'Education nationale de l'époque de favoriser une plus grande liberté dans le choix de l'établissement. Des critères de dérogation prenant en compte la santé de l'élève ainsi que son origine sociale seront tout de même maintenus. Si cette réforme a pu avoir lieu c'est aussi parce que les acteurs scolaires, et principalement les parents, développaient déjà depuis les années 1990-2000 des stratégies d'évitement et de contournement des cartes scolaires, un phénomène que Ben Ayed et al. (2015), qualifient comme étant en voie de « banalisation ». A partir du Panel 95, Chausserson (2001) montre en effet qu'un collégien sur 10 est scolarisé hors secteur et 2 sur 10 dans un établissement privé, avec de fortes inégalités en fonction de l'origine sociale et du diplôme des parents.

En République démocratique du Congo, dans une étude menée par Bakumba, J. R. (2015), sur « Esquisse de la carte scolaire de l'enseignement primaire et secondaire de Territoire d'Ikela de 2004 et 2014 », l'auteur a abouti aux principaux résultats suivants :

En voulant scolariser 50 % d'enfants en âge scolaire avec 26 élèves par classe et 12 classes par école, le pouvoir public devrait organiser 540 classes et 45 écoles au lieu de 688 classes et 123 écoles. Pour chaque secteur, le pouvoir public devrait organiser 14 écoles secondaires au lieu de 29 à Lofome ; 18 écoles au lieu de 27 à Loile ; 14 écoles au lieu de 23 à Lokina ; 20 écoles au lieu de 24 à Tumbenga et 15 écoles au lieu de 20 dans le secteur de Tshuapa.

Nonobstant ces résultats, vu l'expansion démographique de la Province de la Tshuapa et de la création de nouvelles écoles, nous nous sommes demandé si les inégalités existaient entre les territoires ou si la répartition actuelle des écoles est équilibrée.

Sur ce, nous nous sommes posé la question secondaire suivante :

Quelle est l'ampleur des inégalités dans l'offre de l'éducation du cycle secondaire au niveau de l'efficacité interne du système éducatif entre les différents territoires de la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021 ?

Tenant compte de la prolifération des écoles privées, de programme d'urgence de développement communautaire de 145 territoires où privilégies les écoles, de l'absence de subsides de l'Etat, de la pauvreté que caractérise les parents, de la prise en charge des enseignants par les parents, de l'enclavement des entités territoriales de la Province de la Tshuapa et de la longue distance à parcourir par les enfants, nous pensons qu'il y a des inégalités entre l'offre d'éducation au niveau de l'efficacité interne du système éducatif de l'enseignement secondaire entre les territoires de la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021.

En menant cette étude, nous voulons vérifier les inégalités au niveau du cycle secondaire de l'efficacité interne du système éducatif entre les territoires de la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021.

2. Méthodologie

Dans la présente étude, la population est constituée des enfants scolarisables et scolarisés de la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021.

Nous avons opté pour la démarche inductive. L'idée centrale de cette démarche scientifique consiste à induire des énoncés généraux (des vérités) à partir d'expériences particulières, rigoureuses et systématiques.

Etant donné que nous avons choisi la démarche inductive, la méthode d'analyse de contenu nous a permis dans cette étude, d'exploiter de façon rigoureuse des tableaux récapitulatifs de la population congolaise par groupe d'âge dans les bureaux de l'Etat-civil, dans chaque territoire de la Province de la Tshuapa, les données collectées dans des institutions scolaires telles que : l'identification de l'école, les effectifs des élèves du niveau secondaire par classe, les promus par classe, les redoublants par classe et les abandons par classe.

3. Résultats, analyse, interprétation et conclusion

Il est question dans cette partie, de présenter les résultats globaux, c'est-à-dire pour toutes les écoles secondaires organisées dans la Province de la Tshuapa prises ensemble, pour l'année scolaire 2020-2021, ensuite nous les analysons selon les indicateurs ; l'interprétation rattachera les résultats aux théories de l'état de la question, pour dégager les conséquences pratiques au vu de nos résultats, et quelques recommandations ; dégager les limites de ce travail du point de vue méthodologie, instrument du travail, etc. Enfin, une brève conclusion indiquera son apport par rapport aux autres chercheurs et d'ouvrir des pistes de recherches ultérieures.

3.1. Résultats globaux

Tableau 1. Synthèse des indicateurs mesurant l'efficacité interne du système éducatif du niveau secondaire de la Province de la Tshuapa

Territoires	TP	TR	TA	Taux de Rétention
Befale	91,7 %	5,2 %	3,1 %	96,9 %
Boende	90,6 %	6,2 %	3,2 %	96,8 %
Bokungu	88,5 %	7,1 %	4,3 %	95,7 %
Djolu	89 %	6,9 %	4,1 %	95,8 %
Ikela	85,3 %	9,9 %	4,7 %	95,2 %
Monkoto	87,2 %	8,1 %	4,7 %	95,3 %
TSHUAPA	88,8 %	7,2 %	4 %	96 %

En analysant les indicateurs mesurant l'efficacité interne du système éducatif au niveau secondaire, sur l'ensemble de la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021, les résultats révèlent ce qui suit : le taux de promotion est de 88,8 % contre 7,2 % de taux de redoublement ; 4 % de taux d'abandon, et enfin, 96 % de taux de rétention sur l'ensemble du système éducatif au niveau secondaire dans la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021.

3.2. Analyse selon les indicateurs

3.2.1. Calcul et analyse des indicateurs par territoire

Tableau 2. Taux de promotion au secondaire (TP)

2020-2021			
Territoires	Nouveaux inscrits dans une année d'études	Nombre d'inscrits de la même cohorte dans l'année inférieure	TP
Befale	13460	14678	91,7 %
Boende	17713	19548	90,6 %
Bokungu	14290	16143	88,5 %
Djolu	14429	16214	89 %
Ikela	15075	17662	85,3 %
Monkoto	7083	8123	87,2 %
TSHUAPA	82050	92368	88,8 %

De ce tableau, il s'observe que 88,8 % est le taux de promotion, pour l'année scolaire 2020-2021, sur l'ensemble de la Province de la Tshuapa.

A l'intérieur duquel, ce taux se présente par territoire de la manière suivante : 91,7 % de promus dans le Territoire de Befale et 90,6 % de promus dans le Territoire de Boende.

La comparaison des taux entre les territoires permet d'identifier les entités que les politiques doivent cibler en priorité. Ce qui explique qu'il n'y a pas une forte inégalité de taux de promotion du secondaire entre les territoires de la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021.

Tableau 3. Taux de redoublement au secondaire (TR)

2020-2021			
Territoires	Nombre des redoublants dans une classe donnée	Nombre des élèves qui étaient inscrits dans la même classe	TR
Befale	770	14678	5,2 %
Boende	1219	19548	6,2 %
Bokungu	1155	16143	7,1 %
Djolu	1111	16214	6,9 %
Ikela	1753	17662	9,9 %
Monkoto	660	8123	8,1 %
TSHUAPA	6668	92368	7,2 %

Il ressort de ce tableau que 7,2 % est le taux de redoublement sur l'ensemble du système au niveau secondaire dans la Province de la Tshuapa.

Quand on compare ces taux de redoublement selon les zones, le Territoire d'Ikela a un taux de redoublement de 9,9 % ; le Territoire de Monkoto a un taux de redoublement de 8,1 % ; 7,1 % de taux de redoublement dans le Territoire de Bokungu.

La comparaison des taux entre les territoires permet d'identifier les entités que les politiques doivent cibler en priorité. Ce qui explique qu'il n'y a pas une forte inégalité de taux de redoublement du secondaire entre les territoires de la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021.

Tableau 4. Taux d'abandon au secondaire (TA)

2020-2021			
Territoires	Nombre d'abandons dans une classe donnée	Nombre des élèves qui étaient inscrits dans la même classe	TA
Befale	448	14678	3,1 %
Boende	616	19548	3,2 %
Bokungu	695	16143	4,3 %
Djolu	674	16214	4,1 %
Ikela	824	17662	4,7 %
Monkoto	380	8123	4,7 %
TSHUAPA	3637	92368	4 %

Le taux d'abandon sur l'ensemble du système dans la Province de la Tshuapa est de 4 %. La comparaison de ces taux entre les entités territoriales se révèle comme suit : 4,7 % de taux d'abandon respectivement dans les Territoires d'Ikela et de Monkoto ; 4,3 % de taux d'abandon dans le Territoire de Bokungu ; 4,1 % de taux d'abandon dans le Territoire de Djolu.

La comparaison des taux entre les territoires permet d'identifier les entités que les politiques doivent cibler en priorité. Ce qui explique qu'il n'y a pas une forte inégalité de taux d'abandon du cycle secondaire entre les territoires de la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021.

Tableau 5. Taux de rétention

2020-2021			
Territoires	Promus + Redoublants	Nombre d'inscrits de la même cohorte dans l'année inférieure	Taux de Rétention
Befale	14230	14678	96,9 %
Boende	18932	19548	96,8 %
Bokungu	15445	16143	95,7 %
Djolu	15540	16214	95,8 %
Ikela	16828	17662	95,2 %
Monkoto	7743	8123	95,3 %
TSHUAPA	88718	92368	96 %

A la lecture de ce tableau, il se remarque que 96 % de taux de rétention dans le système éducatif au niveau secondaire, pour l'année scolaire 2020-2021. A l'intérieur duquel, tous les territoires de la Province de la Tshuapa ont un taux de rétention supérieur à 90 %.

La comparaison des taux entre les territoires permet d'identifier les entités que les politiques doivent cibler en priorité. Ce qui explique qu'il n'y a pas une forte inégalité de taux de rétention du niveau secondaire entre les territoires de la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021.

3.2.2. Proposition d'amélioration des services administratifs de chaque territoire

Tableau 6. Barème des indicateurs calculés au secondaire

Notes	Indicateurs			
	T.P	T.R	T.A	T.Rt
5	> à 90	>= à 20	> à 10	>= à 90
4	81 – 90	15 – 19	8 – 10	70 – 89
3	71 – 80	10 – 14	5 – 7	50 – 69
2	60 – 70	5 – 9	2 – 4	30 – 49
1	< 60	< 5	< à 2	< à 30

Légende : T.P. : Taux de promotion

T.R. : Taux de redoublement

T.A. : Taux d'abandon

T.Rt. : Taux de rétention

Le nombre des points attribués (de 1 à 5) par ordre d'importance est fonction de la réalité scolaire et de la législation scolaire de chaque pays. Ce choix de rotation est à la limite arbitraire puis que fonde sur aucune hypothèse scientifique rigoureuse, mais toutefois, ce barème reste valable sur le plan de la comparaison, car à cet effet, toutes les situations sont soumises au même critère.

Partant du barème des indicateurs ci-haut, nous pouvons alors attribuer des notes globales à chaque territoire pour l'ensemble des indicateurs. Les scores totaux sont obtenus pour chaque territoire en sommant les notes attribuées aux différents indices calculés au niveau de ce territoire.

Tableau 7. Echelle de classement par territoire au niveau secondaire

Indicateurs Territoires	Indicateurs					
	T.P	T.R	T.A	T.Rt	TOTAL	ISD
Befale	5	2	2	5	14	1,07
Boende	5	2	2	5	14	1,07
Bokungu	4	2	3	5	14	1,07
Djolu	4	2	3	5	14	1,07
Ikela	4	3	3	5	15	1,15
Monkoto	4	2	3	5	14	1,07
TSHUAPA	4	2	2	5	13	1,00

Légende : I.S.D = Indice de sélection différentielle

Le tableau ci- haut donne pour chaque territoire la note pour chaque indicateur compte tenu du barème, le total de points et l'indice de sélection différentielle. Cet indice indique la position de chaque territoire par rapport à la situation d'ensemble de la Province et il est obtenu en divisant le total de points de chaque territoire par celui de la Province.

En considérant l'indice de sélection différentielle de cette échelle de classement, pour l'année scolaire 2020-2021, nous constatons que, le Territoire d'Ikela (1,15), les territoires de Befale, Boende, Bokungu, Djolu respectivement (1,07) occupent une position supérieure à l'ensemble de la Province, car leurs ISD sont supérieurs à 1.

3.2.3. Identification des territoires où les actions à entreprendre en prioritaire

Tableau 8. Tableau synthétique des diagnostics pour l'année 2020-2021 au secondaire

CATEGORIE	Situation actuelle	Nature d'intervention	Territoires concernés	Action à entreprendre
26 – 30	Excellente	Non prioritaire	-	-
21 – 25	Très bonne	Non prioritaire	-	-
16 – 20	Bonne	Prioritaire	-	-
11 – 15	Médiocre	Très prioritaire	Befale Boende Bokungu Djolu Ikela Monkoto	Augmenter la qualité d'enseignement, augmenter l'efficacité interne du système éducatif, réduire les taux de redoublement et d'abandon, universaliser le taux de rétention à 100 %.

Le tableau ci-haut nous indique la catégorie, l'appréciation, le territoire concerné, la nature d'intervention et le genre d'actions à entreprendre.

En observant ce tableau, nous remarquons que tous les territoires de la Province de la Tshuapa se sont regroupés dans la catégorie (de 11 à 15). Ceci nous amène à dire que les inégalités ne sont pas significatives au niveau secondaire entre les territoires de la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021.

3.3. Interprétation des résultats

De cette étude, il s'observe que 88,8 % est le taux de promotion au niveau secondaire, pour l'année scolaire 2020-2021, sur l'ensemble de la Province de la Tshuapa. Selon Unesco (2009), Idéalement, ce taux doit approcher les 100 % ; un taux élevé est le signe d'une grande efficacité interne du système d'éducation.

Cela étant, la Province de la Tshuapa sur l'ensemble du système éducatif au niveau secondaire a un taux moins élevé, qui est un signe des problèmes d'efficacité interne du système d'éducation, pour l'année scolaire 2020-2021. Ce taux désagréé par année d'études permet d'identifier les années d'études où il a une faible promotion.

Quand on compare les taux de promotion par territoire, les chiffres indiquent que les territoires de Befale (91,7) et Boende (90,6) ont les taux de promotion supérieur à 90 % qui est un signe d'une grande efficacité interne du système éducatif, tandis que les territoires de Bokungu, Djolu, Ikela et Monkoto ont un taux inférieure à 90 %, qui est un signe des problèmes d'efficacité interne du système éducatif à cause de l'absence de subside de l'Etat, de la pauvreté que caractérise les parents, de la prise en charge des enseignants par les parents, de l'enclavement des entités territoriales, de la longue distance à parcourir par les enfants, etc. Pour y remédier, il faudra augmenter la qualité d'enseignement, l'efficacité interne du système éducatif.

Il ressort de cette étude que 7,2 % est le taux de redoublement sur l'ensemble du système au niveau secondaire dans la Province de la Tshuapa.

Selon l'Unesco (2009), l'idéal serait que les taux de redoublement soient proches de 0 %. Des taux de redoublement élevés sont révélateurs de problèmes d'efficacité interne du système éducatif et peuvent être l'indice d'un niveau d'instruction médiocre.

Selon SSEF (2015, pp.36-37), Pour créer les conditions d'un système éducatif, des problèmes de qualité ont été soulignés par les enquêtes EGRA et PASEC. Il est par ailleurs constaté que les deux premières années du primaire, du secondaire et de l'enseignement supérieur et universitaire regroupent près de la moitié des redoublants et sont les niveaux dans lesquels les abandons sont les plus importants.

C'est pour ces raisons que l'amélioration de la qualité constitue un objectif important dans cette stratégie. Pour l'ensemble du secteur, le Gouvernement entend poursuivre l'amélioration de la qualité des services éducatifs à tous les niveaux à travers des politiques d'intrants. La qualité de l'enseignement est l'axe prioritaire des réformes et stratégies à engager. L'accès et la gouvernance seront désormais au service de la qualité.

Cela étant, la Province de la Tshuapa présente un taux de redoublement élevé, qui est un révélateur de problème d'efficacité interne du système éducatif et peut être l'indice d'un niveau d'instruction médiocre.

Quand on compare les taux de redoublement par territoire, les chiffres indiquent que les taux de redoublement sont plus élevés pour certains territoires, à cause de l'absence de subsides de l'Etat, de la pauvreté qui caractérise les parents, de la prise en charge des enseignants par les parents, de l'enclavement des entités territoriales, de la longue distance à parcourir par les enfants, etc. Pour y remédier, il faudra augmenter la qualité d'enseignement, l'efficacité interne du système éducatif, réduire les taux de redoublement.

Le taux d'abandon sur l'ensemble du système dans la Province de la Tshuapa est de 4 %. Cela étant, la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021 avait un taux d'abandon élevé est un révélateur de problème d'efficacité interne du système éducatif et peut être l'indice d'un niveau d'instruction médiocre.

Selon Unesco (2009), idéalement, ce taux doit approcher 0 % ; un taux élevé d'abandon scolaire est le signe de problèmes d'efficacité interne dans les systèmes d'éducation. La comparaison des taux entre les territoires permet d'identifier les entités que les politiques doivent cibler en priorité.

Selon SSEF (2015, pp.36-37), Pour créer les conditions d'un système éducatif, des problèmes de qualité ont été soulignés par les enquêtes EGRA et PASEC. Il est par ailleurs constaté que les deux premières années du primaire, du secondaire et de l'enseignement supérieur et universitaire regroupent près de la moitié des redoublants et sont les niveaux dans lesquels les abandons sont les plus importants.

C'est pour ces raisons que l'amélioration de la qualité constitue un objectif important dans cette stratégie. Pour l'ensemble du secteur, le Gouvernement entend poursuivre l'amélioration de la qualité des services éducatifs à tous les niveaux à travers des politiques d'intrants. Les manuels scolaires au primaire et au secondaire, les équipements pour les autres niveaux, la formation des enseignants dans tous sous-secteurs seront les leviers de ces politiques générales. La qualité de l'enseignement est l'axe prioritaire des réformes et stratégies à engager. L'accès et la gouvernance seront désormais au service de la qualité.

La comparaison des taux entre les entités territoriales se révèle comme suit : 4,7 % de taux d'abandon respectivement dans les Territoires d'Ikela et de Monkoto ; 4,3 % de taux d'abandon dans le Territoire de Bokungu ; 4,1 % de taux d'abandon dans le Territoire de Djolu. Cette comparaison entre les entités territoriales permet pour que les politiques puissent cibler en priorité.

A la lecture de ce tableau, il se remarque que 96 % de taux de rétention dans le système éducatif au niveau secondaire, pour l'année scolaire 202-2021. A l'intérieur duquel, tous les territoires de la Province de la Tshuapa ont un taux de rétention supérieur à 90 %.

Pour l'Unesco (2009), idéalement, ce taux doit approcher les 100 % ; un taux élevé est un signe d'une grande efficacité interne du système d'éducation.

Cela étant, la Province de la Tshuapa sur l'ensemble du système au niveau secondaire a un taux élevé de rétention, qui est un signe d'une forte efficacité interne du système d'éducation au cycle secondaire, pour l'année scolaire 2020-2021.

4. Conclusion et recommandations

Nous sommes parti de l'hypothèse selon laquelle, qu'il y a des inégalités entre l'offre d'éducation au niveau de l'efficacité interne du système éducatif de l'enseignement secondaire entre les territoires de la Province de la Tshuapa, pour l'année scolaire 2020-2021.

Après l'enquête, notre hypothèse nulle est confirmée. Nous avons découvert des nouveaux phénomènes, celui de manque de la qualité d'enseignement dans les territoires de Bokungu, Djolu, Ikela et Monkoto, des taux de promotion, de redoublement et d'abandon moins élevés, qui sont à la base de problèmes de l'efficacité interne du système éducatif.

Cette étude répond à la vision du Gouvernement du Congo pour le secteur de l'éducation selon (la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2016-2025 version finale de décembre 2015, RDC), qui est « la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ». La stratégie a été conçue pour répondre aux difficultés et aux défis relevés par l'analyse de l'Etat du système éducatif, qui constitue la base factuelle sur laquelle elle se fonde.

Notre étude se situe dans l'axe stratégique, visant à promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi.

Les résultats de la présente étude vont fournir à tout chercheur, les informations nécessaires par rapport à l'inadéquation entre l'offre et la demande de l'éducation dans les territoires de la Province de la Tshuapa.

Cette étude permet aux autorités politico-scolaires :

- de prendre des mesures classiques d'augmentation des capacités d'accueil qui sont encore nécessaires au cours de la décennie pour améliorer la qualité de l'accueil tout en réduisant les inégalités constatées ;
- de prendre des mesures de discrimination positives dans l'allocation des ressources pour combler les retards de certains territoires, populations ou écoles, par la mise en place de mesures spécifiques d'aide à la fréquentation scolaire au profit des populations les plus défavorisées, et par la prise en compte de l'éducation inclusive et de l'éducation spécialisée.

Sans prétention, nous n'avons pas exploité tous les aspects de cette étude, néanmoins nous recommandons aux autres chercheurs de voir dans les jours qui viennent : « les inégalités entre les ressources humaines. Cas des écoles secondaires de la Province de la Tshuapa ».

5. Références bibliographiques

- [1].Bakumba, D. (2015), *Esquisse de la carte scolaire de l'Enseignement Primaire et Secondaire de Territoire d'IKela de 2004 et 2014*. Mémoire de licence inédit, F.P.S.E., UNIK, Ikela.
- [2].Ballion, R. et al. , F. (1991), *Le choix de l'établissement scolaire : Le cas des lycées parisiens*. Education & formations 29, 27-41.
- [3].Ben Ayed, C. (2015), *La mixité sociale à l'école. Tensions, enjeux, perspectives ?* Paris : Armand Colin.
- [4].Chausseron, C. (2001). *Le choix de l'établissement au début des études secondaires*. Note d'information 42, MENESR-DEPP.
- [5].Hallack (1976), *La mise en place de politiques éducatives : rôle et méthodologie de la carte scolaire*. Bruxelles : LFN-UNESCO.
- [6].Organisation de Coopération et de Développement Economique (2014b). *Résultats du PISA 2012 : savoirs et savoir-faire des élèves. Performance des élèves en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences 1*.
- [7].Robert, B. (2009), *Les politiques d'éducation prioritaire. Les défis de la réforme*. Paris : PUF.